Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

NOTE D'INFORMATION

N° 18.15 – Juin 2018

Directrice de la publication : **Fabienne Rosenwald**
Édition : **Marc Saillard**
Maquettiste : **Frédéric Voiret**
e-ISSN 2431-7632

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

DEPP-DVE
61-65, RUE DUTOT
75732 PARIS CEDEX 15

60 700 élèves allophones en 2016-2017 : 90 % bénéficient d'un soutien linguistique

▶ **Au cours de l'année scolaire 2016-2017, près de 60 700 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde ont été scolarisés en école élémentaire, en collège ou en lycée. À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés, s'ajoutent 1 800 jeunes pris en charge par les Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et près de 2 800 jeunes en attente d'une affectation dans un établissement. Sept allophones nouvellement arrivés sur dix ont déjà été scolarisés avant leur arrivée en France. Neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique, la plupart du temps dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants.**

Juliette Robin, DEPP B1

▶ L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux enfants nouvellement arrivés en France comme aux autres. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.
Depuis 2014, la DEPP a mis en place une enquête annuelle permettant de quantifier le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire. Le champ de l'enquête regroupe tous les élèves allophones du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge, scolarisés ou en attente de scolarisation.
Les enfants et jeunes allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête. Seuls ceux scolarisés ou en attente d'une scolarisation sont pris en compte. Il n'existe pas de dispositif spécifique pour les élèves allophones scolarisés en école maternelle, les moins de 6 ans ne font pas partie du champ de l'enquête. **(voir « Pour en savoir plus »)**.

En 2016-2017, pour 1 000 élèves des premier et second degrés, 6,2 sont allophones

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, près de 60 700 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés.
Ces élèves « allophones nouvellement arrivés » ont pu bénéficier d'un soutien linguistique au fur et à mesure de leur arrivée, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire, l'objectif étant qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe sans soutien linguistique.

Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité mais il est « allophone nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif en FLS existe. L'élève sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français et que son besoin disparaît.
Dans la publication, l'emploi de l'expression « élève allophone » fait référence à un « élève allophone nouvellement arrivé » et scolarisé ou pris en charge par les Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) donc hors jeunes en attente de positionnement.

En 2016-2017, tout au long de l'année, près de 60 700 élèves allophones ont été scolarisés : environ 29 600 dans des écoles élémentaires, 24 600 dans des collèges et 6 500 dans des lycées ▶ **figure 1**. Lorsque l'on rapporte leur effectif à l'effectif total de la population scolaire, les élèves allophones représentent 6,2 pour mille - ‰ (7,0 ‰ dans l'élémentaire, 7,4 ‰ dans les collèges et 2,9 ‰ dans les lycées). S'y ajoutent 1 800 jeunes pris en charge par les MLDS.

Par rapport à l'année scolaire 2014-2015, le nombre d'élèves allophones scolarisés recensé par l'enquête a progressé (+ 8 200 élèves, soit + 16 % en deux ans). À champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte, la progression est de + 7 750 élèves soit + 15 %. Par ailleurs, entre les deux dates d'enquête, la qualité du recueil et son exhaustivité se sont améliorées. Ainsi, les effectifs recensés en 2014 sous-estimaient probablement le nombre réel d'élèves allophones scolarisés cette année-là. Les évolutions mesurées entre les deux enquêtes sont à utiliser avec précaution.

L'entrée dans le système éducatif diffère selon le degré de scolarisation

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les besoins éducatifs des élèves allophones nouvellement arrivés sont mis en évidence par un test de positionnement initial ▶ **figure 1**. Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer leur niveau de scolarisation antérieur, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment). Les exercices peuvent être réalisés dans la langue d'origine de l'élève. Ce besoin est réévalué tout au long de la scolarité par l'équipe pédagogique.
Pour une partie des élèves de l'année scolaire 2016-2017, le positionnement a été réalisé avant la rentrée scolaire 2016. Il s'agit alors d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques à cheval sur deux années scolaires (2015-2016 et 2016-2017). Cependant, la majorité des élèves (62 %) sont arrivés au cours de l'année 2016-2017 ; ce sont les néo-arrivants. Si les arrivées s'observent tout au long de l'année, le flux des entrées est toutefois plus important en septembre : près de la moitié des néo-arrivants sont positionnés à cette période.
La structure à l'origine de ce positionnement initial diffère selon le degré de scolarisation. Dans les écoles élémentaires, l'évaluation est faite au niveau local par un enseignant possédant une certification complémentaire dans l'enseignement français langue seconde (67 % des cas) ou par l'équipe pédagogique (17 %). Pour le second degré, les structures à l'origine du positionnement sont le Centre d'information et d'orientation (CIO) (37 % des cas) ou le Centre

▶ 1 Organisation de l'accueil des élèves allophones

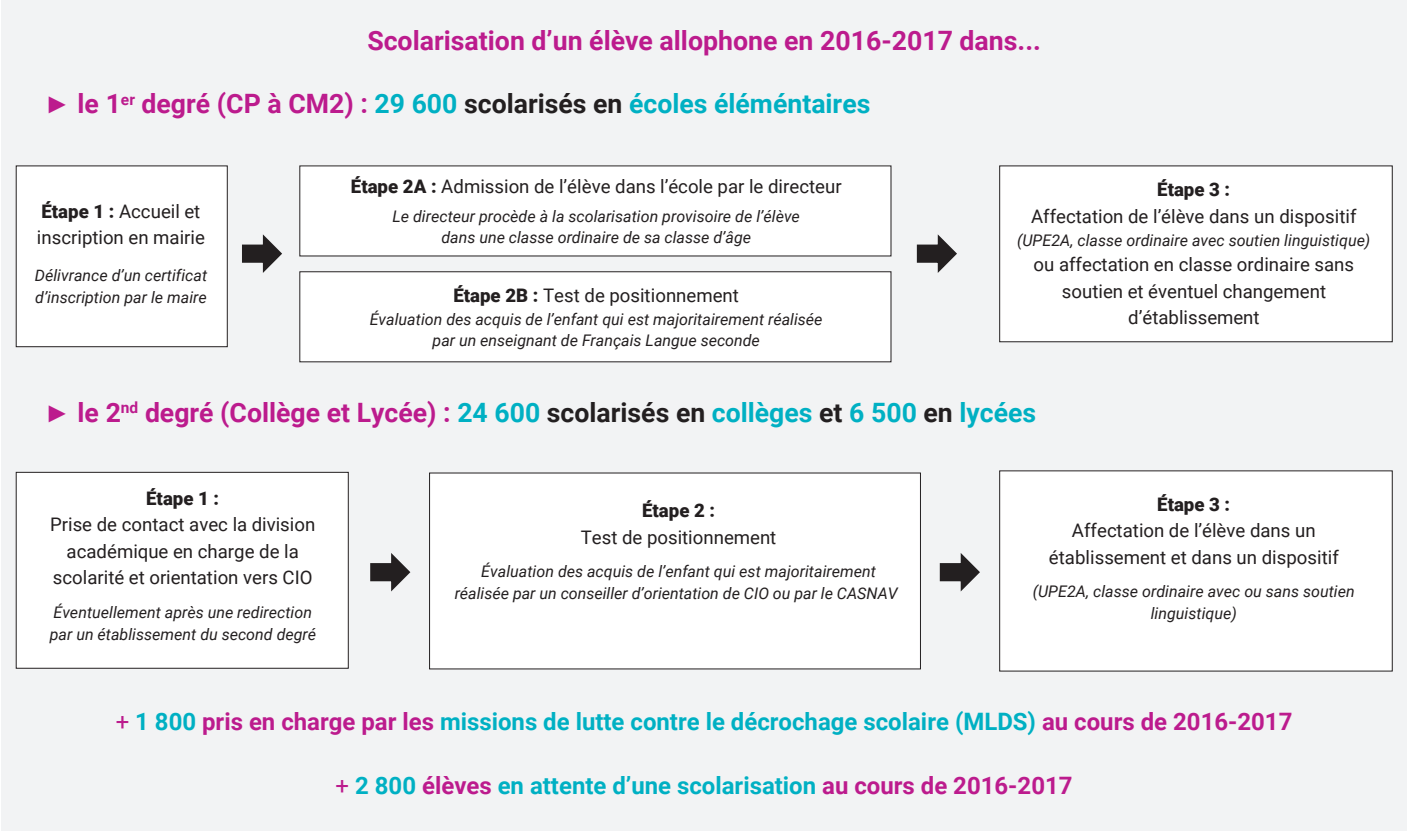

Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : MEN-DEPP.

Réf. : *Note d'Information*, n° 18.15. © **DEPP**

académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) (36 % des cas).
Les résultats de ces tests de positionnement permettent d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées à chaque élève.

Près de 2 800 allophones en attente d'une affectation en juin 2017

En juin 2017, 2 800 allophones sont en attente d'une scolarisation et d'une prise en charge dans un dispositif spécifique, bien qu'ils aient fait l'objet d'un positionnement, le plus souvent par le CASNAV (76 %) ou le CIO (11 %). Parmi eux, 1 000 le sont à Mayotte. Plus de 40 % ont effectué leur test de positionnement avant le 1er janvier 2017.

Des délais de prise en charge très différents selon le degré

Dans le premier degré, le test de positionnement se fait en même temps ou après l'inscription dans un établissement ▶ figure 1. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), celui-ci peut être positionné dans un dispositif le jour même par l'enseignant FLS. Cette situation correspond à celle de plus des trois quarts des élèves allophones scolarisés en 2016-2017 dans le premier degré ▶ figure 2.

Pour le second degré, à l'inverse, l'inscription dans un établissement intervient à la suite de l'affectation prononcée suite au positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones est donc plus long dans le second degré. Entre septembre 2016 et avril 2017, les élèves allophones du second degré attendent en moyenne 16 jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique). Il existe néanmoins de fortes disparités dans les délais de prise en charge. Parmi les allophones scolarisés en 2016-2017, 58 % des collégiens et 50 % des lycéens ont attendus moins de deux semaines pour entrer dans un dispositif après leur test de positionnement. À l'inverse, 10 % des collégiens et 17 % des lycéens allophones n'avaient toujours pas intégré le système scolaire trois mois après leur test de positionnement. Ils n'étaient respectivement plus que 4 % et 8 % six mois après cette évaluation.

▶ 2 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2016-2017 selon le degré (en %)

Durée avant prise en charge *(délai entre positionnement et entrée dans 1er dispositif)*	**Premier degré**	**Collège**	**Lycée**	**MLDS**
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	77,5	31,9	31,3	18,2
Entre 1 et 14 jours	14,1	26,4	18,8	17,4
Entre 15 et 30 jours	3,3	13,9	12,2	19,6
Entre 1 et 3 mois	2,4	17,9	20,7	25,4
Entre 3 et 6 mois	1,1	5,7	8,6	11,9
Entre 6 mois et 1 an	0,9	2,2	5,6	6,5
1 an et plus	0,8	1,9	2,8	1,0
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Champ : France métropolitaine + DOM, élèves allophones scolarisés dans le premier ou le second degré ou pris en charge par la MLDS en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.
Source : MEN-DEPP, Enquête EANA 2016-2017.

Réf. : *Note d'Information*, n° 18.15. © **DEPP**

Les élèves allophones intégrant les MLDS ont les délais de prise en charge les plus longs : seulement 36 % d'entre eux sont scolarisés deux semaines après leur test de positionnement et encore 19 % d'entre eux n'étaient pas scolarisés trois mois après leur test de positionnement.

70 % des élèves étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France

Plus de sept élèves allophones sur dix étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France. Lors de cette scolarisation antérieure, l'élève a été principalement scolarisé dans sa (une de ses) langue(s) maternelle(s). Plus de six élèves allophones sur dix ne parlent qu'une seule langue en dehors du français ; trois sur dix en parlent deux.
Parmi les élèves allophones, les garçons représentent 58 % des effectifs (contre 51 % pour l'ensemble des élèves). Plus les élèves sont âgés, plus la proportion de garçons est importante : on compte respectivement 67 % de garçons parmi les élèves en lycée (contre 49 % pour l'ensemble des lycéens) et 84 % en MLDS.

L'Ouest accueille moins d'élèves allophones

La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. La Guyane, les départements franciliens de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, ainsi que les départements de l'Oise, du Rhône et du Vaucluse accueillent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements ▶ figure 3. Dans ces six départements, les élèves allophones représentent plus de dix élèves pour 1 000 élèves scolarisés, contre 6,2 ‰ au niveau national. En proportion comme en nombre, les départements de l'Ouest de la France accueillent globalement moins d'élèves allophones.
Les départements de l'Eure et du Pas-de-Calais comptent moins de 0,2 ‰ d'élèves allophones alors que la Guyane accueille 24,0 ‰ d'élèves allophones au sein de ses effectifs scolaires.

Neuf élèves sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Les élèves ayant été, dans leur pays d'origine, très peu, voire pas du tout scolarisés, peuvent intégrer une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA). Pour l'année 2016-2017, 91 % des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique ou d'un soutien linguistique ▶ figure 4. C'est au collège que la prise en charge est la plus fréquente : 94 % des collégiens allophones intègrent un dispositif. En école et au lycée, cette proportion est un peu plus faible (88 %).

9 % des élèves allophones sont scolarisés en milieu ordinaire sans soutien linguistique, et ce pour l'une des raisons suivantes : manque de places, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation à venir.

Une prise en charge en UPE2A majoritairement

Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une UPE2A ou une UPE2A-NSA (67 %). Un cinquième se retrouve en une classe ordinaire avec soutien linguistique ▶ figure 4.

▶ 3 Nombre d'élèves allophones pour 1 000 élèves scolarisés dans le premier ou le second degré en 2016-2017

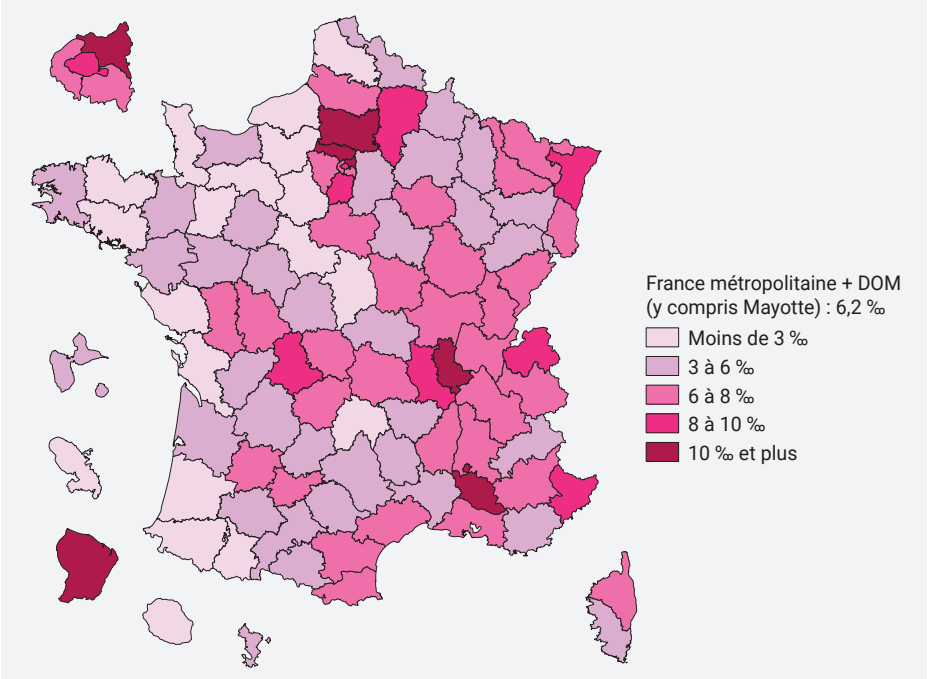

Lecture : en 2016-2017, pour 1 000 élèves scolarisés dans le premier ou le second degré, 6,2 sont allophones.
Champ : élèves allophones scolarisés dans le premier ou le second degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.
Source : MEN-DEPP, Enquête EANA 2016-2017.

Réf. : *Note d'Information,* n° 18.15. © **DEPP**

▶ 4 Répartition des élèves allophones selon le mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif (en %)

Mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif	Ensemble	École	Collège	Lycée
Classe cursus ordinaire sans soutien linguistique	**9**	12	6	12
Dispositif d'accueil	**91**	88	94	88
dont UPE2A-NSA	***5***	*2*	*9*	*4*
UPE2A	***62***	*60*	*67*	*51*
Classe cursus ordinaire avec soutien linguistique	***22***	*26*	*16*	*25*
Autre	***2***	*0*	*2*	*8*
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**

Champ : France métropolitaine + DOM, élèves allophones scolarisés en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge par un dispositif d'accueil de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).
Source : MEN-DEPP, Enquête EANA 2016-2017.

Réf. : *Note d'Information,* n° 18.15. © **DEPP**

Il existe cependant des disparités territoriales dans les modes de prise en charge.
Cinq départements scolarisent très peu d'élèves allophones dans un dispositif UPE2A (Indre, Meuse, Dordogne, Vosges et Mayenne). Il s'agit de territoires ruraux accueillant chacun moins de 300 élèves allophones. À l'inverse, dans certains départements franciliens (Paris, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis) et dans la Manche, ils sont quasi exclusivement scolarisés en UPE2A (plus de 93 %).
Parmi les néo-arrivants (allophones positionnés et scolarisés à partir de septembre 2016), plus de huit sur dix sont toujours scolarisés dans le même dispositif à la fin de l'année scolaire.

▶ 5 Retard scolaire des élèves allophones en élémentaire et au collège

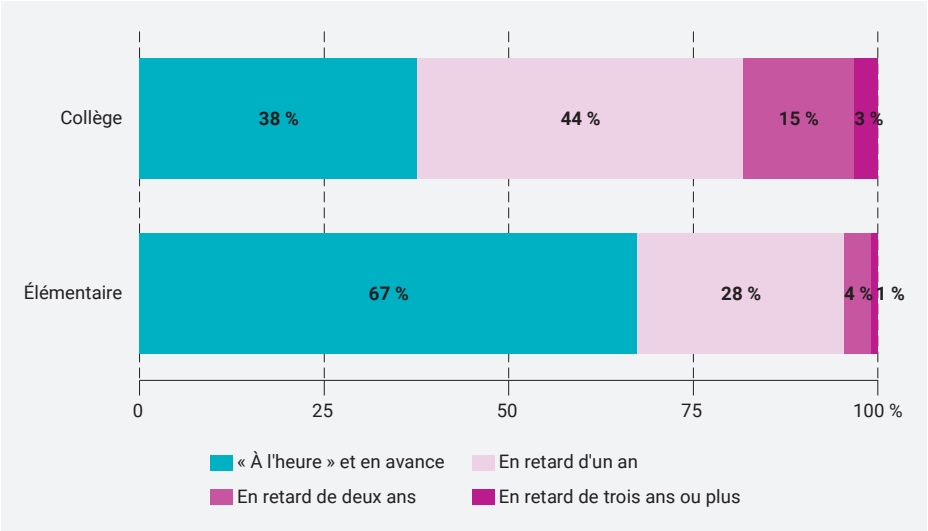

Champ : France métropolitaine + DOM, élèves allophones scolarisés en élémentaire ou au collège lors de l'année scolaire 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.
Source : MEN-DEPP, Enquête EANA 2016-2017.

Réf. : *Note d'Information,* n° 18.15. © **DEPP**

Près de 70 % des allophones sont « à l'heure » en élémentaire, plus de 60 % sont « en retard » au collège

Près de sept élèves allophones scolarisés dans le premier degré sur dix sont « à l'heure », c'est-à-dire que leur âge correspond à l'âge théorique pour ce niveau de formation ▶ **figure 5**. À l'école élémentaire, les retards de plus de deux ans relèvent de l'exception (moins de 5 %).
Au collège, la proportion d'élèves allophones « à l'heure » est nettement plus faible. Plus de six collégiens allophones sur dix sont en décalage par rapport à leur classe d'âge. Ce retard est dans la majorité des cas d'un an (pour 71 % des collégiens allophones en décalage avec leur classe d'âge, ce décalage est d'un an).
Parmi les élèves allophones scolarisés en lycée, 43 % sont inscrits dans une formation professionnelle du second degré, majoritairement en 1re année de CAP ou en seconde professionnelle (contre 29 % pour l'ensemble des lycéens). Un cinquième des lycéens allophones sont scolarisés dans une classe spécifique pour allophones sans module de rattachement à un niveau scolaire. Parmi les 37 % de lycéens allophones inscrits dans le second cycle général et technologique, sept sur dix sont en classe de seconde.

9 300 écoles et établissements accueillent au moins un élève allophone

Parmi les 9 300 établissements accueillant des élèves allophones, 5 700 sont des écoles élémentaires, 2 550 des collèges et 1 050 des lycées. En moyenne, six à sept allophones sont accueillis au sein des établissements accueillant des élèves allophones. Mais environ 30 % de ces établissements ne scolarisent qu'un seul élève. Les écoles, souvent de plus petite taille, scolarisent moins d'élèves allophones (en moyenne cinq élèves par école). À l'inverse, 9 % des établissements en scolarisent vingt ou plus ; il s'agit principalement de collèges. Ainsi, 40 % des allophones sont scolarisés dans un établissement en comptant vingt ou plus. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la *Note d'Information* 18.15 est en ligne sur
education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder à des informations complémentaires (« Source, champ et définition ») voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».